

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

PARIS-BORDEAUX

On a depuis longtemps inventé des courses de chevaux pour « améliorer la race chevaline ». C'était là le prétexte dissimulant le véritable résultat atteint qui est d'améliorer surtout et d'abord la sacoche de bookmakers marrois ; tant il est vrai que l'homme ne pouvant s'empêcher de commettre des sottises, excelle à leur trouver de superbes excuses.

Puis, ce fut les courses de bicyclettes, courses de 36,72 et même 100 heures, sans doute pour améliorer la race humaine. On lance sur des pistes circulaires des cyclistes-tourneurs qui se mettent en marche, tête basse et cervelle vide, comme ces chevaux aveugles autour des puits-à-roues et qui s'épuisent à concentrer toutes leurs facultés dans leurs rotules.

Maintenant on en est venu aux courses d'automobiles.

Mais ici au lieu de s'enfermer sur des pistes réservées où ces guillotines roulantes ne peuvent jamais mettre à mal que ceux qui s'abandonnent à leurs fantaisies, on a transporté le champ d'expériences sur les routes où désormais nul piéton ne devra s'aventurer avant d'avoir fait son testament.

Sur ces monstres puants, soufflants, assourdissants montent des êtres bizarres et laids, dont la tête est plate et comme recouverte d'une casquette en cuir reluisant, la face affreuse avec des sortes de larges vitres bleuâtres là où nous avons des yeux ; dessous on dirait qu'il y a une façon de nez et parfois des moustaches ; ils sont recouverts d'une peau de bête à longs poils. Ils s'asseyent, à peu près comme les cochers de nos voitures, sur un siège disposé pour eux, et une fois là font entendre d'horribles cris discordants qui ressemblent beaucoup à la trompe des tramways à vapeur.

On dit que ce sont des hommes ! Non, ce sont des chauffards, avaluateurs de kilomètres comme d'autres, dans les foires, sont avaluateurs de rats vivants.

Ils partent enveloppés de poussière, les voilà déjà loin, on ne les voit plus maison peut les suivre au sillage qu'ils laissent derrière eux : oies et poules éventrées, chiens écrasés, voitures renversées, troupeaux débandés fuyant à travers champs, chevaux affolés et ruants, basses-cours en révolution, paysans brandissant leurs fourches, campagnards évanouis d'avoir échappé à la mort et parfois quelques malheureux hommes râlant, punis pour avoir eu l'audace de traverser la route.

Cette course insensée se poursuit à travers sept, huit ou dix départements sous la protection des police, gendarmerie et autorités chargées de protéger... les automobiles contre l'invasion des piétons.

Ne venons-nous pas d'assister à cette folie la semaine dernière avec la course Paris-Bordeaux.

Le vainqueur a parcouru les 585 kilomètres en 8 heures 44 minutes.

C'est à dire qu'en tenant compte des arrêts et des villes « neutralisées » il a marché beaucoup plus vite que les rapides de

l'Orléans ; à une allure moyenne de 95 à 100 kilomètres à l'heure.

Est-ce que pour permettre à telle ou telle maison de construction de se tailler une fructueuse réclame on va longtemps autoriser de pareilles folies.

Le prétexte fourni par les défenseurs de ces courses à la mort est qu'elles aident à la prospérité de l'industrie automobile. Il ne leur serait pas difficile d'atteindre ce même résultat sur des pistes réservées où ils auraient tout loisir de se casser les reins s'ils y trouvent de l'agrément et de s'offrir eux-mêmes en holocaustes à ladite prospérité.

EMILE LAPORTE.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 3 Juin 1901

M. d'Estournelles pose une question au ministre des affaires étrangères au sujet des affaires de Chine.

M. d'Estournelles prononce un discours dans lequel il dit que la situation est grave, que le péril jaune est de plus en plus menaçant.

Il demande à M. Delcassé s'il est vrai que malgré ces dangers, le gouvernement veuille retirer les troupes expéditionnaires.

M. Delcassé répond que la situation en Chine ne présente plus la même gravité qu'il y a quelques mois : l'ordre est rétabli partout, les sociétés secrètes, causes de tout le mal, sont abolies, et le gouvernement chinois a accepté le paiement d'une indemnité.

M. Sembat demande à transformer la question en interpellation.

Par 313 voix contre 178, l'ajournement à un mois est prononcé.

La Chambre reprend la discussion du projet de modifications à apporter à la loi sur les accidents du travail.

Plusieurs amendements sont déposés au sujet de l'article 16 que la Chambre vote, ainsi que les articles 17, 18, 19.

Puis, la discussion close, l'ensemble du projet modifié est mis aux voix et adopté par 566 votants.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Les Lettres des Militaires

L'Officiel publie un décret rendu sur le rapport du ministre du commerce, accordant aux sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer en activité de service, la franchise postale pour deux lettres par mois. Aux termes de ce décret, la franchise est constatée par application sur chaque lettre d'un timbre-poste spécial. Ce timbre n'assure la gratuité que pour les lettres simples expédiées par les militaires et marins à destination de France, Algérie, Tunisie et colonies françaises. Il devra toutefois être donné cours à celles des lettres de la même origine pour les mêmes destinations dont le poids dépasserait le poids d'une lettre simple. Dans ce cas, le timbre spécial vaudra l'affranchissement pour un port simple, et l'expéditeur pourra compléter, par l'apposition de timbres-poste ordinaires, la taxe correspondant à l'augmentation du poids. Faute d'acquiescement de ce complément de taxe au départ, les lettres de l'espèce seront considérées comme insuffisamment affranchies.

Il ne pourra être délivré deux timbres spéciaux pour l'affranchissement d'une seule lettre. Tout militaire ou marin qui, dans le cours d'un mois, n'aura pas épuisé son droit perdra le bénéfice des timbres non utilisés pendant le mois. Toute lettre appelée à bénéficier de la franchise devra être remise au vaguemestre.

Les centenaires

Les centenaires sont aujourd'hui un peu plus rares que du temps de Mathusalem, mais en cherchant bien on en rencontre encore quelques-uns ici-bas.

Les recensements qui viennent d'avoir lieu en Europe ont, d'ailleurs, permis à un statisticien de dresser la liste des centenaires. C'est l'Irlande qui tient la tête avec 578 centenaires. La Serbie en possède 572, bien que sa population ne soit que de 2 millions 250,000 habitants.

La France en compte 213 ; l'Espagne, 401 ; l'Allemagne, 78 seulement, et l'Angleterre, 146.

Parmi les autres chiffres, on peut encore citer la Suède avec 10 centenaires ; la Norvège, 22 ; la Belgique, 5 ; le Danemark, 2.

Chose étrange, et qui fera peut-être réfléchir les touristes ; la Suisse n'a pas un seul centenaire.

Les deux personnes les plus âgées de notre planète sont un nègre de Rio-de-Janeiro, qui a actuellement 150 ans, et un cocher de Moscou qui vient de fêter son 140^e anniversaire.

Rappel de giffe

Un voyageur de commerce, M. Jules G..., était accosté samedi matin, avenue de l'Opéra, par un négociant fort connu, M. Aimé P..., qui lui demanda à brûle-pourpoint : « Vous ne me reconnaissez pas ? » Et, comme M. Jules G... répondait négativement : « Je vais vous rafraîchir la mémoire, lui dit alors le négociant ; il y a dix ans, vous vous trouviez en gare de Bordeaux. Vous regardiez par la portière de votre compartiment de première classe, au moment où votre train démarrait vous avez, par plaisanterie, souffleté un voyageur qui, lui aussi, regardait par la portière de son compartiment situé sur une voie parallèle. — C'est vrai, je me souviens ! » s'écria M. Jules G..., riant aux éclats. « Eh bien ! s'écria le négociant, ce voyageur c'était moi. »

Et, avant que M. Jules G..., abasourdi par cette rencontre imprévue, eût eu le temps de se remettre, le négociant lui administra sur la joue gauche une giffe retentissante. Le voyageur ne tendit pas la joue droite. Il voulut riposter, mais un agent, témoin de la scène, emmena les deux adversaires au commissariat du quartier Gaillon. M. Pechard, commissaire de police, les renvoya. Après explication, ils se réconcilièrent. M. Jules G..., sorti du commissariat en se frottant la joue contusionnée et en grommelant tout bas : « Dix ans, il y avait pourtant prescription ! »

Pilules Suisses. Rhumatismes, goutte, névralgie, Migraines, maux de tête. 1 fr. 50.

CHRONIQUE LOCALE

Élection des délégués sénatoriaux

Dimanche, le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués sénatoriaux en vue de l'élection sénatoriale qui aura lieu le 7 juillet pour pourvoir au remplacement de M. de Verninac, décédé.

M. Mazières, 1^{er} adjoint faisant fonctions de maire ouvre la séance à 1 heure, et déclare le scrutin ouvert ;

Sont absents, excusés : MM. Costes, Ausset, Combelles, Périé, Séguy, et Clary.

À 2 heures, le dépouillement a lieu : en voici les résultats ;

Votants 20 ; majorité 11 :

Ont obtenu :

MM. Mazières..... 18 voix
Parazines..... 18 —
Rouff..... 17 —
Combarieu..... 17 —
Delpech..... 16 —
Delfour..... 15 —
Vincens..... 15 —
Brunies..... 14 —
Besse..... 14 —
Fournié..... 13 —
Delbru..... 13 —

11 sont élus au premier tour : il y a lieu de procéder à un 2^e tour :

2^e tour : votants : 20

Ont obtenu :

MM. Vinel..... 6 voix
Lacroix..... 3 —
Cloup..... 3 —
Combelles..... 2 —
Divers..... 3 —

Bulletins blancs : 2

La majorité n'étant pas obtenue, on procède à un troisième tour.

3^e tour : votants 20

Ont obtenu :

MM. Vinel..... 11 voix
Cloup..... 6 —

Bulletins blancs : 3

M. Vinel est élu.

Élection de 3 délégués suppléants

Votants : 20

Ont obtenu :

MM. Cloup..... 12 voix
Combelles..... 12 —
Lacroix..... 9 —
Tassart..... 8 —
Rous..... 6 —

MM. Cloup et Combelles sont élus. Il y a lieu de procéder à un 2^e tour.

Votants : 20

Ont obtenu :

MM. Tassart..... 10 voix
Lacroix..... 7 —

Bulletins blancs et divers : 3.
3^e tour :

Votants : 20

Ont obtenu :

MM. Tassart..... 12 voix
Lacroix..... 5 —
Blancs et divers 3 —

M. Tassart est élu délégué suppléant :

Tous les élus sont radicaux.

Fêtes des Fleurs

Quand, l'année dernière à pareille époque, nous écrivions ici même, à propos de la bataille des fleurs, que jamais fête n'avait eu pareil éclat et remporté si grand succès, quand nous disions que de longtemps nous ne verrions cet éclat et ce succès surpassés, nous étions « nouveau » et surtout empoigné, ébloui par une « première ».

Car, que dire de la Fête des Fleurs du 2 juin ?

Que les succès d'antan, que les éclats des fêtes de l'année dernière sont dépassés ? A vrai dire, notre bonne foi, notre inexpérience, nous obligent à déclarer que jamais fête fut plus belle, succès plus éclatant.

Les Fêtes des Fleurs du 2 juin ont été admirables.

LA SOIRÉE DU 1^{er} JUIN

Par une réclame continue et habile, la commission des fêtes avait su attirer dans notre ville une foule énorme de visiteurs.

Les trains, samedi soir, regorgeaient de voyageurs qui se rendaient à Cahors.

Dès 8 heures du soir, nos boulevards étaient noirs de promeneurs, attendant le passage de la retraite aux flambeaux, ouverture du concert public donné par l'Orphéon et l'Avenir Cadurcien, sur la terrasse de la mairie.

La retraite aux flambeaux, organisée par le 7^e de ligne, partit en effet du cercle militaire où avaient lieu les adieux du colonel Marcot promu général. Réception passée bien inaperçue, déclarons-le, car au moment où elle avait lieu, la foule en fête, admirait les illuminations et accompagnait nos braves musiciens à travers leur tour de ville.

Quant à 9 heures, la retraite fut terminée, la fanfare municipale, installée sur le balcon de l'Hôtel de Ville, fit entendre la *Marseillaise*. L'Orphéon chanta immédiatement après, et d'enthousiastes applaudissements saluèrent nos deux excellentes sociétés.

SERVICE D'ORDRE

En ce moment, la circulation, sur nos boulevards était impossible; la foule était immense, et, à ce sujet, que l'on nous permette d'adresser à ceux qui sont chargés du service d'ordre, une légère critique.

Il nous paraît nécessaire, dans l'intérêt public, que les soirs de fêtes notre ville soit soumise aux mêmes règlements, quant à la circulation des voitures, que les autres villes.

Un service d'ordre pourrait être organisé, empêchant tout passage de véhicules quelconques au milieu de la foule. La sécurité des promeneurs en serait plus grande, et ce nous semble, ce service là est bien de première nécessité; c'est peut-être pour cela que l'on ne songe jamais à l'établir.

Vers 11 heures le concert était terminé. L'Avenir Cadurcien et l'Orphéon furent, durant toute cette soirée, longuement acclamés et la ville rentra peu à peu dans le calme.

LA JOURNÉE DU 2

Par tous les trains du matin, les diverses sociétés chorales et instrumentales arrivèrent. Vers 9 heures l'animation était extraordinaire: étrangers accourus pour admirer nos fêtes, sociétés venues pour y participer, donnaient à notre ville un mouvement inusité.

Signalons la société musicale de Cajarc, qui, dès son arrivée, se rendit, conduite par MM. Bruel et Bramel, devant le monument Gambetta, où elle déposa une couronne et joua la *Marseillaise*.

Manifestation très remarquée, très applaudie du nombreux public qui en fut témoin, et qui fait le plus grand honneur aux excellents musiciens de Cajarc, que nous sommes heureux de féliciter.

Le Concours musical

A 10 heures, au théâtre, une foule nombreuse y pénétra; déjà les sociétés chorales s'y trouvaient, attendant l'heure du concours. En quelques minutes la salle était comble et, certes, déclarons-le, les spectateurs qui s'y rendirent n'eurent pas à le regretter, car les excellentes chorales qu'il nous fut permis d'entendre, méritaient bien les applaudissements de tous. Leur organisation, l'exécution des morceaux furent parfaites, du reste, voici les résultats complets de ce concours:

Concours d'exécution. — 1^{er} prix, médaille de vermeil offerte par la *Petite Gironde*, à la chorale de Francescas; 1^{er} prix à l'unanimité avec félicitations du jury, médaille de vermeil offerte par M. Relhié, conseiller général, à la Lyre Ruthénoise; 1^{er} prix, médaille de vermeil offerte par M. Roussel, conseiller d'Etat, Union chorale d'Albas; 1^{er} prix, médaille de vermeil offerte par M. Rey, député, chorale de Puy-l'Evêque; 1^{er} prix, médaille de vermeil offerte par la Société des Etudes du Lot, chorale de Croix-Daurade de Toulouse; 1^{er} prix, médaille d'argent offerte par M. Veillon, secrétaire général du Lot, l'Indépendante de Verdun; 1^{er} prix à l'unanimité, médaille de vermeil offerte par M. Enard, évêque de Cahors, orphéon Sainte-Cécile de Montauban.

Concours d'honneur. — 3^e prix, médaille de vermeil offerte par le Cercle militaire, chorale de Francescas; 1^{er} prix, médaille de vermeil offerte par M. le ministre de l'instruction

publique, Lyre ruthénoise; 2^e prix, palme de vermeil offerte par la Compagnie du gaz, Union chorale d'Albas; 1^{er} prix, palme de vermeil offerte par le général Marcot, chorale de Puy-l'Evêque; 1^{er} prix, avec félicitations du jury, palme de vermeil, offerte par M^{me} Martin, présidente de l'Union des Femmes de France, chorale de Croix-Daurade de Toulouse; 2^e prix, palme de vermeil offerte par la *Vépeche*, l'Indépendante de Verdun; 1^{er} prix, médaille de vermeil, offerte par M. Bazin, directeur de la Banque de France, orphéon Sainte-Cécile de Montauban.

Prix de direction. — MM. Réal, directeur de la chorale de Croix-Daurade de Toulouse; Aurel, directeur de la chorale de Puy-l'Evêque; Froment, directeur de la Lyre ruthénoise; Cazelle, directeur de l'orphéon Sainte-Cécile de Montauban; Denux, directeur de la chorale de Francescas.

Primes en argent. — Orphéon Sainte-Cécile de Montauban, 50 fr.; Lyre Ruthénoise, 50 fr.

En même temps que le concours d'orphéons, dans la rue du lycée à l'école des garçons, le concours instrumental avait lieu. Là également, un grand nombre de sociétés avaient répondu à l'appel des organisateurs de la fête.

Toutes très bonnes, remportèrent un brillant succès. Voici les résultats du concours:

Concours d'exécution. — 1^{er} prix, médaille de vermeil offerte par le tribunal de commerce, les Enfants de Luzech; 1^{er} prix, médaille de vermeil offerte par M. Favalelli, trésorier-payeur général, l'Alliance Cajarcoise; 1^{er} prix, médaille d'argent offerte par M. Costes, sénateur, maire de Cahors, la Fraternelle de Limogne; 1^{er} prix avec félicitations du jury, médaille de vermeil offerte par M. Lériss-Gambetta, la Palladienne de Toulouse; 2^e prix, médaille de vermeil offerte par M. Lurguie, président du tribunal civil, Estudiantina de Brives.

Concours d'honneur. — 1^{er} prix, médaille de vermeil offerte par M. Héli-Devals, préfet du Lot, la Fraternelle de Limogne; 1^{er} prix, médaille de vermeil offerte par l'*Esprit du Midi*, l'Alliance cajarcoise; 1^{er} prix, palme de vermeil offerte par la Chambre de commerce, les Enfants de Luzech; 1^{er} prix, palme de vermeil offerte par M. Mazières, adjoint au maire, la Palladienne, de Toulouse (estudiantina); 2^e prix, palme de vermeil offerte par M. Falguères, directeur de la Société Générale, Estudiantina de Brive.

Prix de direction. — M. Carayol, directeur de la Fraternelle, de Limogne; M. Andrieu, directeur de l'Alliance Cajarcoise; M. Parisot, directeur des Enfants de Luzech; M. Delmas, directeur de la Palladienne, de Toulouse (Estudiantina).

Primes en argent: Les Enfants de Luzech, 50 fr.; l'Alliance Cajarcoise, 50 fr.; la Palladienne de Toulouse, 50 fr.; Estudiantina de Brive, 50 fr.

Le défilé

A 3 heures et demie, nos boulevards présentaient un aspect magnifique.

Une foule immense attendait avec impatience le défilé des sociétés chorales et musicales: les cafés regorgeaient de consommateurs, les fenêtres de toutes les maisons étaient garnies de spectateurs.

Aux accents entraînants d'une marche superbement exécutée par les sociétés instrumentales, les sociétés défilèrent, bannières déployées; à leur passage les applaudissements éclataient de toutes parts.

Les sociétés se rendirent sur les Allées Fénélon, déjà envahies par un énorme public.

La Bataille des Fleurs

La chaleur était atroce; quoique ombragées, nos allées préservaient incomplètement des atteintes du lourd soleil qui s'abat-tait à cette heure. Malgré tout, pour assister au brillant spectacle annoncé, l'on resta et certes nul n'a eu à le regretter.

Une à une, les voitures pénétrèrent dans l'enceinte: magnifiquement décorées, disparaissant sous les fleurs, elles offraient à l'œil un aspect des plus merveilleux, tant le goût qui avait présidé à ces décorations était délicieux.

Nous ne les énumérerons pas et nous ne ferons la description d'aucune d'entre elles voulant laisser à tous ceux qui les ont admirés le soin de conserver leur appréciation entièrement personnelle.

La bataille, sous le lourd soleil fut chaude: les fleurs volaient de ci de là, éparpillant leurs légères et odorantes pétales sur spectatrices et spectateurs.

Elle ne dura guère qu'une grande heure, la lutte aux fleurs! Car, hélas, de gros nuages amoncelés menacèrent tout à coup, de crever; les allées dès lors furent rapidement désertes et certes, il était temps. La pluie tomba presque immédiatement après, chose fort contrariante, le défilé des voitures ne pouvant avoir lieu sur les boulevards.

La fête du jour fut ainsi terminée.

Le Fête de nuit

Mais l'orage ne dura pas, et la pluie qui tomba eut même d'excellents effets, car à la température si lourde de la journée succéda un temps très léger, assez frais, très agréable pour les nombreux danseuses et danseurs qui se rendirent à la fête de nuit.

A 9 heures, sur les allées Fénélon ruisselantes de lumières, le festival eut lieu; tout d'abord le jury des fêtes procéda à la distribution des récompenses aux divers lauréats du concours de la matinée.

Puis, le concert commença: l'Avenir Cadurcien, l'Orphéon se firent entendre et applaudir dans l'exécution de diverses compositions musicales.

M. Arnaudet également, accompagné par l'orchestre symphonique, chanta deux romances et obtint, on le conçoit, toujours l'enthousiaste succès auquel sa belle voix et son talent de chanteur lui donnent droit.

Le concert prit fin vers 10 heures 1/2, la bataille de confetti fut engagée et le bal ouvert.

Longtemps la fête continua encore, car ce ne fut que très tard au matin, qu'elle prit fin; le jour vint rappeler chacun à la réalité, et terminer ainsi une fête des plus délicieuses, des plus belles qui aient été données dans notre ville.

C'est donc pleins de reconnaissance pour les exquises heures que cette journée a procuré à tous, que nous adressons nos félicitations aux intelligents et dévoués organisateurs, qui ont ainsi procuré à notre ville et distraction et bénéfices.

Nous les en félicitons.

Rosières

Le maire de Cahors a l'honneur d'informer les jeunes filles de la commune qui désirent concourir comme Rosières, pour bénéficier de la dot à prendre sur la fondation établie par M. Valette, Armand, en commémoration de la journée du 14 juillet 1789, que leurs demandes doivent être déposées au Secrétaire de la Mairie le 25 Juin courant au plus tard.

Foire

La foire du 1^{er} juin, dite foire de la Saint-Clair, a été très importante.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants:

Bœufs gras, de 34 à 36 fr. les 50 kilos; attelages, de 400 à 850 fr. la paire. Les porcelets se sont vendus de 12 à 28 fr. la pièce.

Moutons gras, 70 c. le kilo; agneaux, de 80 à 85 c. le kilo.

Blé en vente, 200 hectolitres, vendus 180 prix moyen, 14 fr. 50 l'hectolitre; maïs en vente, 100 hectolitres, vendus 85, prix moyen 13 fr. 50 l'hectolitre; pommes de terre, de 3 50 à 4 fr. 50 les 80 litres.

Poulets, 80 c. le demi-kilo; volailles grasses, de 60 à 65 c. le demi-kilo; dindes, 60 c. le demi-kilo.

Lapins privés, 45 centimes le demi-kilo. Œufs, 50 centimes la douzaine.

Théâtre de Cahors

Demain mercredi 5 juin, nous aurons la bonne fortune d'avoir une représentation de gala à notre théâtre.

Sur la demande de plusieurs habitants de Cahors, M. Azaïs, directeur artistique du Casino de la Bourboule, viendra avant l'ouverture de la saison d'été nous donner le plus grand succès actuel du Théâtre National de l'Opéra-Comique

LA VIE DE BOHÈME

Drame lyrique en 4 actes tiré du roman de Murger et dont Puccini a écrit la musique.

La presse parisienne a relaté en son temps le succès obtenu à Paris par

LA VIE DE BOHÈME

La Troupe du Casino de la Bourboule est de premier ordre; tous les journaux de la région nous font connaître tous les jours ses succès.

L'affiche d'ailleurs ne porte que des noms connus; tous viennent des premières villes de France et possèdent des voix superbes.

Un orchestre excellent composé des meilleurs solistes de la Bourboule complètera cet ensemble remarquable.

Nous sommes persuadés qu'il y aura foule au théâtre demain pour applaudir cette excellente compagnie lyrique.

Le bureau de location est ouvert dès aujourd'hui au Théâtre, chez M^{me} Larrieu.

Voir l'affiche et les programmes pour 1^{er} détails.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 6 et 9 JUIN 1901.

Allegro militaire.	Sousa
La Sirène, ouverture.	Auber
Sérénade.	Pierné
Haydée, fantaisie.	Auber
Valse Bléue.	Margis
L'Œil Crevé, quadrille.	Hervé

De 8 h. à 9 h. 1/4. (Allées Fénélon)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 1^{er} au 4 juin 1901

Naissance

Lemozy, Marie-Laurence-Elise, rue Clément Marot, 11.

Publication de mariage

Capelle, Etienne-Louis, sergent rengagé au 1^{er} zouaves et Andrieu, Lucie-Antoinette, couturière.

Donadieu, Benjamin, sergent rengagé au 7^{me} de ligne et Bousquet, Marie-Louise, sans profession.

Boisse, Pierre, aubergiste et Jaby, Marie, cuisinière.

Henras, Léon, cultivateur et Lonjou, Fébramie, sans profession.

Décès

Terret, Pierre, propriétaire, 75 ans, à Cavanies.

Magot, Marie, sans profession, veuve Cambornac, 75 ans, rue Pélegry 14.

Minihot, Antoine-Alphonse, 13 mois, avenue de la gare.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
2 Dim.	+ 26	+ 17.5	763	Beau-Orage
3 Lundi	+ 28.5	+ 18	765.5	Beau
4 Mardi	+ 30	+ 22	766.5	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Beau.

D^r HERBEAU.

Arrondissement de Cahors

CRÉGOLS. — Nomination d'un délégué. — Le Conseil municipal de la commune de Crégols a désigné, à l'unanimité, M. Parra maire, comme délégué sénatorial. M. Loulmet, adjoint, suppléant.

LIMOGNE. — La foire de la Saint-Clair autrefois si renommée, malgré sa coïncidence avec celles de Cahors et Villeneuve avait attiré pas mal de monde. Le foirail des bœufs était assez bien garni, il s'est traité quelques affaires aux cours des foires précédentes. Les cours sur les bêtes à laine s'étaient un peu ralenti ainsi que sur les porcelets.

Blé, 14 fr. à 14 fr. 50 l'hectolitre.
Maïs, 12 fr. id.
Avoine, 9 fr. id.
Pommes de terre 5 fr. le sac.
Volaille, 60 c. le 1/2 kilo.
Jeunes poulets, 1 fr. la livre.
Œufs, 50 c. la douzaine.

CÈNEVIÈRES. — A l'occasion du concours interdépartemental d'animaux reproducteurs de la race ovine des Causses du Lot qui aura lieu à Cènevrières le 23 juin, un banquet sera offert à M. le Préfet du Lot, aux représentants du département et aux membres de la commission du Jury.

Les personnes qui désireraient y prendre part sont priées d'envoyer leur adhésion d'ici au 12 juin, dernier délai, soit au secrétaire de la mairie, soit à M. Colombe maître d'hôtel à Cènevrières.

L'heure du banquet est fixée à midi 1/2 et le prix de la cotisation à 4 fr. 50.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 2 juin. — Deux petites affaires sont seulement appelées:

Jean Jauliac, âgé de 35 ans, cultivateur à Gorses, comparait sous l'inculpation de coups et blessure. Le tribunal le condamne à deux jours d'emprisonnement.

— Louis Delbos, âgé de 38 ans, maçon à Marclillac, est poursuivi pour violences et voies de fait. Il est condamné à 20 fr. d'amende et bénéficie de la loi de sursis.

CARAYRAC. — Vaccination. — Le 1^{er} juin M. le docteur Larnaudie a vacciné, à Carayrac, une douzaine d'enfants à titre gracieux.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Délégués sénatoriaux. —

Ont été désignés : MM. Dauliac et Cabanès, adjoints au maire, Verdier, Laurié, Cassagne, Métadié, Maury, Destrau, Lafon. Suppléants : Malleville, Simon. Tous conseillers municipaux.

— Nouvelle candidature au Sénat. — Le candidat perpétuel à un siège de sénateur — nous avons nommé M. Firmin Claret de Salviac — pose à nouveau, sans beaucoup d'espoir il est vrai, sa candidature au Sénat et sa profession de foi a même déjà été publiée par un journal local.

Il faut croire que c'est par acquit de conscience qu'il vient ainsi, à chaque occasion nouvelle, se signaler à l'attention publique car les chances qu'il a eues jusqu'ici auraient bien dû lui enlever jusqu'à ses dernières illusions.

— Nos candidats au Sénat. — Samedi dernier jour de foire, à Gourdon, nos trois candidats MM. Cocula, Linol et Malvy réunis au Cercle républicain démocratique se sont longuement entretenus de la situation politique de l'arrondissement.

Le projet de Congrès, lancé il y a quelques jours dans les journaux, paraît déranger certains plans et même détruire de faux espoirs.

Ajoutons que l'idée du Congrès est acceptée avec enthousiasme par tous les fermes démocrates qui désirent avant tout le succès certain d'un républicain radical et anticlérical.

— Fanfare. — Programme du 9 juin 1901. Allées de la République, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Allegro militaire, Dorchez.
Ouverture de la Couronne, Grétry.
Chipie (Schottisch), Castelnovo.
Le Premier Bijou (valse), Buot.

MARTEL. — Au P. C. A. de la « Défense. — Dans son leader article, La Défense consacre ses suggestions intéressées et perfides à la Franc-Maçonnerie ; le vertige de la soutane et de ses sophismes s'étale avec son habituelle hypocrisie sous le masque de la défense de la liberté du père de famille.

Diderot disait : « Méfiez-vous des gens qui ne s'habillent pas comme tout le monde. »

En effet tous les enfroqués prennent avec leur costume spécial une mentalité spéciale : soldats de l'abâtissement, ils préchent la pauvreté d'esprit sous prétexte de conduire les âmes au ciel ; en réalité, c'est pour dominer et pour gouverner le monde.

Ils préchent la pauvreté et le désintéressement des biens de la terre et tous les prétextes leur sont bons pour accumuler des richesses qu'ils jetteront dans la balance des potentats qui comme eux veulent asservir les peuples.

C'est à la Franc-Maçonnerie que revient l'honneur d'avoir préparé notre Révolution, le plus grand événement que l'histoire ait eu à enregistrer dans ses annales pour l'émancipation des masses. C'est la Franc-Maçonnerie qui s'efforce d'éclairer les esprits, de les dégager de la superstition religieuse et des théories de la métaphysique en même temps qu'elle enseigne à ne chercher la récompense de tous les devoirs familiaux et sociaux que dans la conscience humaine et dans l'estime des honnêtes gens.

La Franc-Maçonnerie n'a jamais été une religion, toutes les croyances religieuses ont été respectées par ses adeptes, qui ont admis dans leur sein des pratiquants de tous dogmes.

Cet esprit de tolérance a fait sa force dans toutes les siècles et dans toutes les générations. Les peuples sont surpris à cette époque de voir que les anciens valets de Pie IX, l'ancien pape Franc-Maçon jettent chaque jour, dans leurs journaux et dans leurs chaires, l'anathème aux hommes qui ont simplement en vue de poursuivre une œuvre philanthropique pour l'amélioration sociale du sort de tous les peuples et l'émancipation des idées philosophiques et scientifiques. Les Franc-Maçons ne s'occupent d'aucune religion ; leur but consiste à empêcher l'immix-

tion de toute secte dans les affaires de l'Etat.

L'Eglise au contraire veut dominer les peuples et les gouvernements, de là la lutte entre la Franc-Maçonnerie et le cléricisme, l'une empêchant l'autre de nous ramener à l'asservissement des temps féodaux.

La Franc-Maçonnerie est fondée sur la science et la raison, le Catholicisme, sur la foi aveugle de l'ignorance, calquée sur les religions antiques, telles que le bouddhisme dont les moines portaient aussi la tonsure ; la Jnive, dont Moïse reçut le décalogue ou tables des lois, et dont la confession était confiée au bouc émissaire, etc. Le Dieu des chrétiens n'est-il pas représenté dans un soleil, tel que les dieux solaires d'Agni, dans l'Inde ; Myhra, dans l'Iran ; Osiris, en Egypte ; Bacchus, Thammouz, Adonis, Appollon, en Syrie, en Phénicie en Grèce ; Manou et Boudha ont le même caractère. Ils naissent tous le 25 décembre, d'une vierge-mère, dans une grotte ou une étable parmi les animaux. A tous on attribue des qualités surnaturelles et tous meurent et ressuscitent.

La religion catholique n'est donc que le calque de religions primitives à laquelle l'Eglise a apporté des modifications selon les mœurs des époques et les besoins de sa propagande pour activer sa prospérité !

Que font les prêtres du Christ? Alors que Lui prêchait, d'après les livres de leur religion, une bonne morale, le désintéressement des biens de ce monde, la chasteté, le pardon des injures, l'amour du prochain, etc., les prêtres d'aujourd'hui suivent-ils bien les enseignements de Celui qu'ils nous donnent pour leur Dieu !...

Au lieu de se consacrer au service divin, ils mettent en mouvement les passions des peuples, par leur combattivité profane ; ils entrent dans l'arène politique, ils luttent contre la tolérance et la raison, contre le développement des facultés intellectuelles de l'homme semant ou imposant leurs préjugés d'une foi aveugle inapprofondie. La Franc-Maçonnerie trouve les bases de la morale dans la seule observation scientifique de l'homme et de la nature humaine ; elle puise ses principes politiques à la source féconde des droits naturels dont les hommes jouissent par leur naissance ; c'est dans l'héritage atavique de l'homme que la science nous montre l'origine de nos droits individuels qui consiste à jouir de son travail, de son opinion, etc. Elle reconnaît à l'Etat le droit de l'éducation et de l'instruction de ses enfants ; physiquement et moralement, l'homme appartient plutôt à la patrie qu'à sa famille ; c'est pour cela, que les écoles de l'Etat seules doivent être exclusivement chargées du développement de ses facultés, sans permettre à un esprit de caste de façonner des citoyens dans la haine de la liberté.

Le monopole de l'enseignement doit donc appartenir à l'Etat, comme lui appartient le droit d'instruire ses soldats.

A nous Franc-Maçons de veiller à ce que l'ascension des esprits ait lieu vers l'idéal et que ceux qui sont chargés de diriger les destinées de la République ne perdent pas courage ! C'est une République toujours laïque, amoureuse de progrès qui nous fera rayonner sur le monde et écraser le fanatisme clérical. Laissons mentir à son aise le P. C. A. de la Défense-Croix.

UN FRANC-MAÇON

— Prêtre et laïque. — Une dame des environs nous donnait hier une juste appréciation sur M. l'abbé Magne, directeur de la Défense-Croix, et M. Lachière, notre maire, conseiller général et député.

Voici comment elle les qualifiait : « Il ne manque à M. l'abbé Magne qu'une redingote pour faire un laïque, et à M. Lachière une soutane pour faire un prêtre. »

En effet, M. Magne a l'air de se moquer un peu de la messe et du reste ; ses réparties saugrenues dans les réunions publiques, prouvent assez qu'il n'a du prêtre que l'habit. M. Lachière, au contraire, ne manque jamais la messe ; ses devoirs religieux passent toujours avant les travaux parlementaires qui le préoccupent bien peu.

Nous avons cru que ses mandataires ne l'avaient pas précisément nommé pour passer son temps à l'église et que le Palais-Bourbon était l'endroit où on remplit bien ou mal son mandat. M. Lachière est d'un avis contraire.

Ses électeurs feraient bien de lui offrir une soutane d'honneur !...

LES QUATRE-ROUTES. — Réunion du Comité radical. — Comme nous l'avions annoncé, le Comité radical s'est réuni dimanche à cinq heures du soir sous la présidence de M. Gouygou. Le bureau provisoire a été maintenu par acclamation.

M. Delol, vétérinaire et conseiller municipal de Cazillac est venu critiquer la formation de ce comité ; l'attitude de la foule lui a prouvé qu'il perdait son temps et sa peine. On a mis aux voix ses propositions, aucune main ne s'est levée pour les approuver.

M. Miret, maire de Floirac, candidat au Conseil général dans le canton de Martel a pris ensuite la parole. Après un vibrant appel aux citoyens pour s'unir et soutenir vaillamment la politique du très regretté chef, M. de Verninac, M. Miret nous a exposé son programme avec netteté et conviction ; 400 personnes présentes, venues des diverses communes environnantes, ont acclamé son discours qui a été hâché d'applaudissements prolongés.

Nous avons appris que M. Delol veut organiser un autre comité, composé de tous les débris des régimes déchus. La République d'esprit nouveau régnera dans cette assemblée et M. l'abbé Magne, de La Croix, y sera dans son élément !

On dit même qu'il sera ici le 19 pour élaborer le programme et les statuts. Nous allons rire !

A M. l'abbé Magne. — Vous me dites qu'il vous paraît difficile que nous soyons d'accord ; je pense comme vous.

Avec des concessions mutuelles, on pourrait peut-être s'entendre tout de même.

Vous me trouvez trop exalté, dites-vous ! C'est possible ; mais mon exaltation consiste surtout dans la fermeté de mes opinions républicaines radicales et dans l'opiniâtreté que je mets à les soutenir. Comment se fait-il, que vous et vos pareils vous ayez pris l'épithète républicaine, lorsqu'il y a à peine quelques années vous y étiez si opposés. Au seul mot de République prononcé devant vous, vous roulez des yeux de taureau furieux ?

Pour dévorer le troupeau, le loup se fit berger, et je crains bien que vous ne soyez entré dans la place que pour mieux l'assailir. En tous cas, en sentinelles vigilantes, nous veillons !

D'autre part, vous me dites : « Depuis que vous êtes en République le commerce de vos bottes va-t-il mieux ? Mangez-vous un pain moins dur ? Etes-vous mieux considérés ? »

Ah ça, M. l'abbé, vous vous dites républicain et vous me posez ces questions ? C'est donc que vous êtes un républicain nouveau modèle, car vous ne diriez pas de pareilles absurdités. Oui, le commerce des bottes va mieux, car je suis obligé de refuser des commandes ; oui je mange un pain moins dur, parce que je le mange en liberté ! oui je suis mieux considéré parce que les citoyens d'une bonne démocratie, riches ou pauvres, sont considérés pour leur honnêteté, leurs mérites personnels et non pour leur fortune ou pour leur naissance. Si cela vous déplaît, tant pis. Je vous quitte, l'heure du travail a sonné, je retourne à mes bottes.

Au revoir. LESCURE, bottier.

VAYRAC. — Les maires du canton de Vayrac réunis le 1^{er} juin en Assemblée privée, à l'effet d'organiser le congrès républicain qui aura lieu à Vayrac le 16 courant pour choisir un candidat au Conseil général et un candidat au Conseil d'arrondissement ; engagé vivement M. Granouillac maire de Vayrac à poser sa candidature radicale pour le Conseil d'arrondissement, devant le congrès et s'engageant à le soutenir si cette candidature est acceptée par le congrès.

Ont signé : Mazeyrac, maire de Bétaille. Delfour, maire de Carennac. Limes, maire de St-Michel-de-Bannières. Tournié, maire de Condat. Guary, adjoint à Cavagnac. Gouygou, maire de Strenquels.

— Notre correspondant nous écrit qu'une entente a eu lieu entre un des candidats au Sénat et l'abbé Magne.

C'est donner à ce dernier une importance qu'il n'a pas. Personne n'a jamais pris M. Magne pour

un homme sérieux et nous ne voulons pas commencer en insérant l'article reçu !...

Nous ne croyons pas du reste à la possibilité d'un pareil et si monstrueux accouplement ; mais nous veillerons et agirons selon que les circonstances l'exigeront.

SARRAZAC. — Nomination de délégués. — Délégués : M. Dupuy Louis-Guillaume, maire, opportuniste ; M. Traversat Guillaume, radical. Sous-délégué : M. Charajae Jean, radical.

— Télégraphe. — La date de l'inauguration du service télégraphique à l'Hôpital-St-Jean, commune de Sarrazac, a été fixée au 10 juin courant.

CAZILLAC. — Nomination de délégués. — Délégués : MM. Chapelle et L'Héritier, radicaux. Sous-délégué : M. Castanet Léon, radical.

STRENQUELS. — Election de délégués. — Délégués : MM. Laglade et Lachaize, opportunistes. Sous-délégué : M. Lacheneau Pierre, radical.

PINSAC. — Délégués républicains radicaux : MM. Delpech, maire, Mouraud, adjoint ; sous-délégué : M. Lauvie Henri, conseiller municipal.

— Le conseil municipal de la commune de Pinsac, réuni hors séance, adresse à M^{me} veuve de Verninac et à sa famille, l'expression de ses vives et sincères condoléances pour la perte cruelle qu'elles ont éprouvée en la personne de M. Charles de Verninac, sénateur du Lot, vice-président du Sénat.

Ont signé : Delpech, Mouraud, Gardette, Vitrac, Bordes, Salgues, Carlux, Bourdet, Lauvie, Cassagne, Bournet.

BULLETIN FINANCIER

Le marché est encore hésitant, la tenue des cours laisse à désirer, nos rentes et les fonds étrangers sont sans changement notable, tant les affaires sont calmes.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 101,22 et le 3 1/2 0/0 à 101,65

Le Comptoir National d'Escompte clôture à 589, le Crédit Foncier à 674. C'est à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 15 que sont reçues les demandes de souscription aux nouvelles actions du Crédit Foncier.

On sait que ces actions nouvelles sont réservées de préférence aux anciens actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 6 anciennes. Le prix d'émission fixé par le Conseil d'administration est à 612,50.

Le Crédit Lyonnais est à 1,040, la Société Générale à 616 et 617.

Les Chemins Français sont en légère reprise.

Le Suez finit à 3,770.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure cote 71,90, l'Italien 97,80, le Portugais 25,90, le Serbe 4 0/0 71,20, le Turc D 25,15 et la Banque Ottomane 554.

La Société Ottomane du Chemin de fer Damas Hannah et Prolongements, met en souscription publique 88,543 obligations de 500 fr. 4 0/0. Ces obligations sont émises à 360 fr. La souscription sera ouverte le 10 juin à la Banque Ottomane, à Paris au Comptoir d'Escompte et à la Société Générale dans leurs agences de département. On peut dès à présent souscrire par correspondance.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.		VENDUS.		PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1446	1316	0.56	à 0.96	
Vaches.	626	601	0.50	à 0.90	
Taureaux.	181	181	0.48	à 0.78	
Veaux.	1841	1621	0.78	à 1.28	
Moutons.	18303	15000	0.65	à 1.02	
Porcs.	5074	5074	0.78	à 0.94	

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.		VENDUS.		PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	206	156	60	à 77	
Vaches.	33	25	45	à 65	
Moutons.	1180	632	75	à 90	
Porcs.	898	645	48	à 55	

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VIII

LE JUIF YACOPOULO

Yacopoulo regagna sa mesure.
— Eh bien ! demanda Doucet à son compagnon, as-tu entendu ce qu'ils ont dit ?
— Tu peux croire, collègue, que je n'en ai pas perdu une syllabe et j'en ai compris assez pour ne pas regretter d'avoir accepté les offres de ce Juif.
— Alors nous n'avons pas été volés ?
— Non, certes, Aimable ; et je confesse que tu as eu raison, grâce à moi, d'ailleurs, troun de l'air !
— Troun de l'air ! il fait plus noir que dans l'âme d'un païen et c'est plein de fondrières par ici... Où es-tu, Aimable ?
— Par ici, Hercule, par ici.
Le Marseillais, se guidant au son de la voix, prit un peu sur la gauche et avança ; mais il trébucha. Par bonheur, en étendant les bras, il saisit les vêtements d'Aimable Doucet et s'y raccrocha désespérément, ce qui lui évita de s'étaler dans la boue épaisse des marais qui défendaient au nord l'approche de Missolon-

ghi.
— Bagasse ! fais donc attention, si je ne t'avais retenu, tu piquais une tête dans la vase... Tu n'es pas solide, collègue !
Aimable Doucet ne releva pas l'inexactitude de cette version complaisante, par laquelle Hercule Lefort se donnait le beau rôle en déclarant que c'était lui qui avait retenu Aimable, au bord de la fondrière.
— Eh ! matelot, tu es là ?
— Ne t'occupe pas de moi, camarade, je connais le marais comme si j'y avais navigué pendant cinquante ans, répondit Antonios.
— Sommes-nous bientôt au bout ?
— Oui, tiens bon ; encore dix minutes et nous aurons gagné la plaine.
— Qué, Aimable ! ce ne sera pas trop tôt.
— Tais-toi, camarade, nous approchons ; il y a peut-être des sentinelles postées aux alentours.
— Eh ! troun de l'air ! s'il y en a, qu'elles se montrent, leur compte sera tôt réglé.
— Au retour, camarade, si cela t'amuse, on pourra voir à s'en occuper, mais il faut être prudent jusqu'à ce que nous ayons retrouvé le capitaine.
— Il n'est pas perdu, va, mon bon, et ce ne sera pas difficile de le trouver. C'est moi, Hercule Lefort, qui te le dis.
— Paix donc !
— Ah ! nous voici hors de cette vase, enfin ! Par où prenons-nous, maintenant ?
— A droite. Il faut que nous fassions un long détour.
— Nous n'arriverons jamais. Pourquoi

n'avoir pas, tout tranquillement, traversé les lignes des Turcs ? On s'y promène comme à la foire.
— Oui, ça t'a réussi deux fois, camarade. C'est beaucoup, et il ne faut pas tenter le sort.
— Le sort, je ne le crains pas ; vois-tu, nous autres de Marseille, quand nous avons brûlé un cerge à la Bonne Mère, nous pouvons aller partout.
— C'est bon, matelot. Répète, un peu voir, ce que t'a dit le Franc ?
— Je veux bien, collègue : « Depuis quinze jours je ne l'avais pas vu, et notre gascon d'officier craignait qu'il n'y eût du nouveau, mauvais pour nos amis. Alors, afin de le rassurer, Aimable et moi nous sommes donc allés rôder, la nuit, autour de la tente de Bakolas. L'ouverture que j'avais faite était bouchée, mais tu comprends que ça n'était pas pour m'embarasser. » J'en ai pratiqué une autre et même que le Gogos doit se demander ce que cela signifie...
— Oui ! il est même probable que ça a dû lui donner l'éveil et que nous rencontrerons plus de difficultés que tu ne penses !
— Eh ! bagasse ! Tu appellerais le malheur à force de le craindre... Tiens bon, donc ! « Alors je suis passé derrière les tentures et j'ai réveillé Marcel, comme la première fois. Il avait eu soin, d'ailleurs, de se placer de façon à ce que je puisse le reconnaître tout de suite... » Camarade, qu'il me dit, prévient le général que la nuit prochaine Omer Vrione compte surprendre la ville. Il donnera l'as-

saut avec toutes ses forces. Va... » J'aurais voulu causer d'avantage ; tu comprends ? quand on ne s'est pas vu depuis longtemps, on a un tas de choses à se dire, mais il n'était pas en veine de bavardage, l'ami Marcel ! Il m'a coupé la parole au premier mot... « C'est du sud que portera l'attaque principale, qu'il ajoute. Et il me fait signe de m'en aller. Ma foi, comme il paraissait y tenir, le pichoun, je n'ai pas voulu le contrarier, et je suis reparti. »
— Bien, le général est prévenu et nous voici en route, pour profiter de cette attaque, afin de délivrer nos amis. Mais puisque les Turcs vont donner l'assaut, sur tous les points à la fois — ils sont assez nombreux pour cela les chiens ! — nous courrons grand risque de tomber au milieu d'eux, si nous n'avions soin de prendre le large. Ça nous allongera d'une cinquantaine de stades (1) environ, mais ce sera plus sûr.
— La route est bonne, au moins ?
— Excellente, camarade.
— Eh bien ! zou, allongeons !
Hercule Lefort joignit l'acte à la parole et prit, aussitôt, une allure rapide, sur laquelle se réglèrent ses compagnons. Les trois hommes avaient tout autant hâte d'arriver à leur but.
— Voyez ! dit tout à coup Antonios, en s'arrêtant et en étendant le bras vers sa droite :
(1) Mesure itinéraire équivalent à 125 pas.
(A suivre.)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXIV

LA DAME AUX YEUX BLEUS

Je présume que vous êtes venu pour lever la défense que vous m'avez faite ?... Rien ne me ferait plus de plaisir que d'appeler l'attention de Sa Majesté sur l'un des meilleurs soldats de son armée.
Il y avait je ne sais quoi dans ces paroles, malgré leur douceur, qui le rappela soudain à lui-même ; elles contenaient cette pitié indifférente et courtoise qu'elle aurait témoignée à un colon venant mendier à sa porte !
Il oublia... hélas ! entièrement... qu'il n'était qu'un soldat et il se souvint seulement qu'autrefois il avait été gentilhomme et que, si une vie d'honneur et de renoncement peut rendre tel, il l'était toujours.
Il s'avança et la salua avec cette ancienne élégance sereine qui avait rendu jadis son salut renommé ; et elle, bien que très rigoriste en pareille matière, se dit :
Cet homme a dû vivre autrefois dans le monde des cours !
— Pardonnez-moi, madame, je ne suis pas

venu abuser ainsi de votre bienveillance, — répondit-il en s'inclinant devant elle, — je suis venu plutôt exprimer mon regret d'une erreur bien involontaire, je n'en doute pas, que vous avez dû commettre.
— Une erreur !...
Une surprise hautaine se manifesta dans ses yeux en même temps qu'elle le toisait des pieds à la tête.
Un pareil mot n'avait jamais été prononcé dans ce sens devant elle, dans tout le cours de sa vie brillante et adulée.
— Une erreur assez commune, madame, à votre monde. Vous avez supposé que sous le drapeau grossier de la tunique d'un simple soldat il ne pouvait y avoir quelques sentiments aristocratiques susceptibles d'être froissés comme des nerfs.
— Je ne vous comprends pas.
Elle parlait très froidement et elle commençait à se repentir amèrement de la concession qu'elle avait faite d'admettre ce chasseur d'Afrique en sa présence.
— L'erreur vient peut-être alors de moi et je m'en excuse. Je ne serais pas venu vous importuner sans raison. Je n'ai pu ni refuser votre offre blessante, ni me venger de l'humiliation qu'il vous a plu de m'infliger. Celui à qui j'aurais dû m'en prendre étant un de mes chefs, des hommes qui ne me sont que trop dévoués auraient ressenti avec moi l'injure qu'on me faisait, si j'avais laissé paraître ma colère et ils auraient été punis ou fusillés... j'ai été forcé d'accepter votre don généreux et d'attendre qu'il me fût permis de vous le

restituer. Je n'ai pas le droit de me plaindre de ce que vous m'avez causé de la peine, puisqu'un homme dans ma position doit, je le présume, considérer le souvenir, fût-il même un outrage, comme un honneur que lui fait la princesse Corona.
En disant ces derniers mots, il posa sur la table qui se trouvait près de lui l'or de Châteauray.
Elle l'avait écouté avec un étonnement profond, retenu uniquement par un sentiment plus hautain de mécontentement, qu'un homme de sa condition osât s'aventurer à s'adresser à elle et à l'accuser ainsi.
Les paroles de Cecil étaient complètement incompréhensibles pour elle, quoiqu'elle vit bien, au ton grave de sa voix, qu'elles étaient très significatives et, d'après lui, très autorisées par un affront quelconque qui lui avait été fait.
Au moment où il posait l'or sur la table, la pensée de la vérité vint la frapper.
— Je ne sais de quoi vous vous plaignez... je ne vous ai pas envoyé d'argent. De quoi voulez-vous parler ?... — lui demanda-t-elle en levant les yeux sur lui, du fond de la causeuse sur laquelle elle s'était laissée tomber pendant qu'il parlait.
— Ce n'est pas vous qui m'avez envoyé ces trente louis ?
— Assurément non. Après ce que vous m'avez dit l'autre jour, je n'aurais certainement pas été assez étourdie pour vous causer la moindre peine. Qui donc s'est servi de mon nom, alors ?

Le visage de Cecil s'éclaira d'une expression de plaisir et de soulagement qui le changea étonnamment ; cette expression de bonheur n'y avait pas passé depuis bien des années.
— Vous me causez un plaisir infini, madame. Vous ne pouvez vous imaginer combien de pareils manques d'égards sont pénibles lorsqu'on a perdu le droit de les ressentir. C'est M. de Châteauray qui, ce matin...
— A osé vous dire que je vous envoyais cette somme ?...
La sérénité élégante de la femme du monde resta inébranlable, mais ses yeux bleus s'assombrirent et étincelèrent sous leurs longues paupières.
— Je ne sais si je puis l'affirmer. Il me l'a donnée en me laissant entendre qu'il me la donnait de votre part. Voici les paroles dont il s'est servi.
Il les lui répéta comme elles avaient été prononcées, sans rien ajouter.
Elle devina le sens qu'on avait voulu leur donner et qu'elles avaient eu naturellement pour les oreilles de Cecil, et elle écouta avec avidité jusqu'à la fin.
Puis elle se tourna vers lui avec la grâce suave et exquise qui, lorsqu'elle le voulait bien, contrastait si vivement avec la hauteur et même presque l'indifférence glaciale de ses manières habituelles.
(A suivre.)

Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement du trente-un mai mil neuf cent un, le Tribunal a fixé au *premier avril mil neuf cent un* la date à laquelle M. ARMENGAUD, minotier, demeurant à Cahors, rue Sainte-Claire, n° 60, a cessé ses paiements.

Pour extrait :

Le Greffier,

A. POULVEREL.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers de M. GIROT, marchand de chaussures à Puy-l'Evêque, sont invités à se rendre le lundi dix-sept juin mil neuf cent un, à deux heures du soir, salle d'audience du Tribunal, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Cette réunion de vérification sera la dernière.

Le Greffier

A. POULVEREL.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6°. — Sommaire du 2 juin 1901.

Vers Nacla : Chronique. — Camille Flammarion : Le mois scientifique. — Joseph Bouchard :

Nos époux. — Mathilde Alamic : Nobert : Dys (suite). — Henry Kistemaekers : La Baronne des Saules (suite). — M^{me} Jean Pommerol : Une femme chez les Sahariennes (suite). — Jules Mary : Soldats des Alpes (suite). — Jules Gros : L'homme fossile (suite). — Variétés.

SAINT-NICOLAS. — 22^e année. — Sommaire du n° 26 — du 30 mai 1901.

Les pommes de Catachon, par Noémie Balleguier. — La première colonie de vacances, par S. E. Robert. — L'héritage du Fakir, par Eud. Dupuis. — Le grand duel de Pierrot et d'Arlequin, par G. Fath. — Le sermet du Ménestrel, par Giraldine Rolland. — Modestie, par X. — Boîtes aux Lettres. — Tirelire aux devinettes. — Concours, etc.

Illustrations de G. Fengel, Guydo, Ed. Zier, G. Fath, A. Birch.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

Minéral de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium** ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cui-

vre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 30 0/0 sur les sulfates liquides ou les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la **marque LE VOLCAN**.

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur Agent général de la Compagnie.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés

toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goethary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La Maison LABAT, 25^e année

33, Boulevard du Temple, Paris. Traite spécialement la vente et l'achat de Propriétés, Châteaux, Industries, Commerces, Prêts, Commandites, Associations.

Toute affaire proposée est étudiée sur place. Affaires Contentieuses (Discrétion absolue).

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris
56, Rue de Bondy

EXIGER
LA MARQUE DE FABRIQUE

Envoi franco du Catalogue

Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils Bd Gambetta, 26,